

Convention collective nationale
des **COMMERCES DE GROS**
(CCN N°3044)



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI



Sécuriser l'avenir,
choisissez le CQP !

DOCUMENT DESTINÉ AUX SALARIÉS



un CQP C'EST QUOI ?

UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP), C'EST-À-DIRE :

- ➔ Un diplôme de branche spécialisé dans un métier de l'entreprise.
- ➔ Créé et délivré par les représentants des employeurs et des salariés de la profession.
- ➔ Reconnu au niveau national.

8 CQP EXISTENT DANS LA BRANCHE DES COMMERCES DE GROS - CCN 3044

Cheff(e) d'équipe logistique, Conseiller(ère) relation commerciale à distance, Manager d'équipe commerciale itinérante, Manager d'équipe commerciale sédentaire, Manager logistique, Responsable d'unité commerciale, Vendeur(se) itinérant, Vendeur(se) sur site.

POURQUOI CHOISIR un CQP ?

- ➔ Faire reconnaître et valoriser votre expérience professionnelle
- ➔ Évoluer professionnellement
- ➔ Développer vos compétences
- ➔ Préparer l'avenir

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les CQP des commerces de gros - CCN 3044, vous pouvez consulter les vidéos en ligne sur [My CQP BtoB](#)

mycqpbtob-3044.intergros.com

LES CQP
DES COMMERCES DE GROS
EN CHIFFRES

1 500
salariés

ONT OBTENU UN CQP !

le CQP

COMMENT ÇA SE PASSE ?

PARLEZ DE VOTRE PROJET

Un CQP vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus ?

Parlez-en avec votre manager ou votre employeur ou les représentants du personnel et examinez ensemble les modalités de mise en œuvre de votre projet.

Pour plus d'informations, consultez la plateforme [My CQP BtoB](#) by Intergros

Identifiez vos compétences

Une fois votre projet validé, votre employeur désigne un tuteur et un collègue spécialement formé, l'« évaluateur entreprise » (une même personne peut être tuteur et évaluateur). Leur mission : s'assurer que vous détenez les compétences nécessaires pour obtenir le CQP visé. En fonction des résultats de ce « positionnement », deux possibilités :

1. Vous ne maîtrisez pas l'ensemble des compétences attendues ? Vous suivez une formation :

- Vous vous formez uniquement sur les compétences qui vous manquent, en entreprise et/ou en externe.
Pas de perte de temps : la formation est ciblée sur vos besoins et centrée sur la pratique professionnelle.
- Vous êtes accompagné par un tuteur. C'est votre référent, celui qui vous permettra de progresser rapidement et vous aidera tout au long de votre parcours.

2. Vous êtes suffisamment expérimenté ?

Pas besoin de formation : vous préparez le CQP dans le cadre d'un parcours VAE.

Faites-les évaluer

Une étape essentielle puisque c'est sur la base des résultats de cette double évaluation que le jury paritaire de branche décidera de vous attribuer le CQP.

- **1^{ère} étape** : l'évaluation en entreprise, lorsque vous vous sentez prêt.
- **2^e étape** : l'évaluation par l'« évaluateur externe », une fois l'évaluation entreprise achevée et votre « dossier professionnel » complété.

Le savez-vous ?
Si le jury ne vous délivre pas la totalité du CQP, vous pouvez compléter votre expérience et obtenir ensuite votre CQP !

Et après ?

Parce que certaines compétences sont communes aux CQP de la branche, vous n'avez, pour exercer un nouveau métier, qu'à valider les compétences spécifiques qui vous manquent.

Le savez-vous ?
Vous pouvez mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF) pour obtenir un CQP.



ÊTRE OU AVOIR... UN TUTEUR

Vous préparez un CQP par la formation ?

Vous serez suivi par un tuteur.

Professionnel reconnu dans l'entreprise, le tuteur est choisi pour sa maîtrise du métier et ses qualités relationnelles... Tout au long de votre parcours, il vous conseille sur les bonnes pratiques, répond à vos questions, fait le lien avec l'organisme de formation, votre manager...

Vous avez envie de transmettre vos compétences ?

Devenez tuteur d'un candidat au CQP.

Une mission stimulante qui vous permet d'enrichir votre parcours professionnel, de valoriser votre connaissance du métier, de développer de nouveaux savoir-faire. Pour gagner en efficacité, vous suivrez une formation tutorale : parlez-en avec votre employeur.

VOUS VOULEZ
EN SAVOIR PLUS ?

N'HÉSITEZ PAS
À VOUS ADRESSER
À VOTRE EMPLOYEUR
OU CONSULTEZ LE SITE



Suivez-nous !



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

mycqpbtob-3044.intergros.com

Immeuble Le Mercure - Bâtiment C
13 boulevard Mont d'Est
CS 10022
93192 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : 01 78 37 14 00



DOCUMENT RÉALISÉ PAR L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS
D'INTERGROS À LA DEMANDE DE LA COMMISSION
PARITAIRE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES COMMERCE DE GROS - CCN 3044

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

CGI : www.cgi-cf.com
FEDA : www.feda.fr
FEDIN : www.fenetec.com
FENSCOPA : www.fenscopa.com
FDME : www.fdme.fr
FGFP : www.cgi-cf.com
FNAS : www.fnas.fr
FNCPLA : www.fncpla.com
FND : www.federation-decoration.fr
NAVSA : www.navsa.fr
PRS : www.ufipa.fr
SNDP : www.cgi-cf.com
SNGBT : www.cgi-cf.com
SYNDIGEL : www.syndigel.org
UNCGFL : www.uncgfl.fr
UPCP : www.upcp.fr
VCI : www.cgi-cf.com

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

CFDT : www.cfdt-services.fr
CFE CGC AGRO :
www.cfecgcagro.net
CFE CGC FNECS : www.fnecs.fr
CFTC CSFV : www.csfv.fr
CGT : www.commerce.cgt.fr
FEC FO : www.fecfo.fr
FGTA FO : www.fgtafo.fr